

AUDITIONS DU MOIS DE MAI

8 avril 2020

CONSIDÉRANT que les mesures de distanciation sociale continueront de s'appliquer pendant un certain temps, selon l'annonce du gouvernement lors de la conférence de presse d'aujourd'hui, **nous jugeons approprié de reporter toutes les auditions du mois de mai qui ne satisfont pas aux critères des auditions à distance mentionnés dans notre communiqué du 3 avril dernier.**

Les auditions à distance des mois d'avril et mai ont déjà été identifiées et les parties en sont directement informées. **À noter que les auditions à distance procéderont uniquement sur la plateforme TEAMS déployée au BPCD** et non sur la plateforme Zoom contrairement à ce que laissait entendre notre communiqué du 3 avril.

Il est utile de préciser que les participants à une audition à distance avec TEAMS n'ont aucune application à télécharger. Ils doivent seulement avoir en leur possession un ordinateur, une tablette ou un cellulaire muni d'une caméra et d'un micro.

Merci de votre collaboration.

Marie-Josée Corriveau
Présidente en chef